



Année scolaire 2020-2021

Plan de réouverture du lycée

SOMMAIRE

Introduction

Renforcement des protocoles sanitaires

- Auto-diagnostic
- Lavage des mains
- Distanciation
- Masques
- Nettoyage de l'établissement
- Ventilation
- Utilisation des fontaines à eau
- Matériel et effets personnels
- Cas suspectés ou confirmés de COVID-19
- Formation des personnels
- L'espace santé

Organisation scolaire

- Accueil et circulation des élèves
- Emplois du temps et cohortes
- En maternelle
- Sorties et voyages
- Enseignement à distance
- Prêts de livres à la bibliothèque et matériel électronique

Organisation des services aux familles

- Garderie et activités extra scolaires
- Restauration scolaire
- Transport scolaire

Contrat social

Information et communication



INTRODUCTION

À compter du 8 septembre 2020, l'ensemble des équipes aura le très grand plaisir d'accueillir pour la première fois ou de retrouver les élèves du lycée afin qu'ils puissent poursuivre leurs apprentissages dans un environnement aussi sécuritaire que possible.

Les principes qui ont guidé l'élaboration de ce protocole de rentrée visent à atteindre trois objectifs fondamentaux :

1. Assurer tous les enseignements afin de garantir la continuité des apprentissages ainsi que le suivi pédagogique et éducatif au sein de l'établissement ;
2. Assurer le bien-être et la santé mentale des élèves ;
3. Assurer un environnement sain et sécurisé en toutes circonstances.

Ce document présente les modalités d'organisation des enseignements ainsi que l'ensemble des aspects du fonctionnement du lycée à compter de la rentrée 2020. Il est conforme au guide de réouverture des écoles en Ontario élaboré par le Ministère de l'éducation dont il respecte les recommandations ainsi que celles du service pédagogique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Nous avons aussi bénéficié des conseils de professionnels de santé spécialisés en épidémiologie et avons présenté notre plan à Santé Publique Ottawa.

L'organisation présentée ici sera bien entendu revue et amendée autant que nécessaire pour tenir compte de l'évolution du contexte lié au Covid-19 et des mesures prises dans ce cadre par les autorités sanitaires et éducatives de l'Ontario.

Nous sommes convaincus que l'intérêt des enfants réside dans la fréquentation assidue de l'école tant pour leur épanouissement personnel que leur réussite académique. Le bien-être et la sécurité des élèves qui nous sont confiés sont notre priorité absolue et nous agissons en toute circonstance avec discernement dans l'environnement inédit, incertain et plein de défis qui caractérise cette rentrée scolaire.

Pour répondre à ces défis, le conseil d'administration mobilise d'importantes ressources pour offrir aux élèves et aux personnels les meilleures conditions d'enseignement possibles dans ce contexte :

- création de six classes supplémentaires en CE1, CM1/CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- recrutement de nouveaux assistants pédagogiques pour le suivi des élèves
- recrutement d'un(e) infirmier(e) supplémentaire pour renforcer l'Espace santé et le suivi des élèves
- acquisition de matériel vidéo pour la diffusion en direct,
- renforcement du nettoyage de l'établissement.

Nous abordons cette période avec confiance, détermination et la conviction que notre communauté scolaire met tout en œuvre pour permettre à nos élèves de s'épanouir et d'apprendre en toute sérénité.



RENFORCEMENT DES PROTOCOLES SANITAIRES

Auto-diagnostic

- Les parents, les membres du personnel et les visiteurs doivent remplir tous les matins [un questionnaire d'auto-diagnostic](#) en ligne élaboré par Santé publique Ottawa.
- Les personnes qui auront répondu OUI à l'une des questions ne doivent pas se rendre au lycée et se conformer aux instructions indiquées à l'issue du questionnaire.
- Le lycée Claudel recommande fortement aux résidents de l'Ontario l'utilisation de l'application Alerte COVID. Cette application informe les utilisateurs d'expositions possibles.

Lavage des mains

- Toutes les salles de classes sont équipées d'un distributeur de solution hydroalcoolique.
- Tous les élèves devront se laver les mains plusieurs fois par jour à des moments définis.
- Les toilettes sont équipées de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante.
- Des distributeurs de solutions hydroalcooliques sont disponibles à plusieurs endroits dans l'établissement.

Distanciation

- Le lycée a mis en place une organisation pour limiter les déplacements et respecter la distanciation physique autant que possible.
- Les salles de classe sont aménagées en ce sens et le mobilier non nécessaire a été enlevé ;
- La circulation dans les couloirs et les escaliers se fait à sens unique. Le sens de circulation est matérialisé au sol.
- Chaque classe, sur l'ensemble des niveaux, a une salle affectée. Ce sont donc les professeurs qui se déplacent entre chaque cours à l'exception des cours qui se déroulent dans des salles spécialisées (laboratoires de sciences, gymnases, salles d'arts et de musique), les enseignements optionnels et les cours de langue.
- Le nombre maximum de personnes pouvant accéder aux espaces communs est précisé à l'entrée de chaque salle : toilettes, CDI, auditorium, foyers, salle de motricité, restaurant scolaire, etc.
- Au secondaire, en raison de la nature du mobilier scolaire (tables doubles), des séparateurs sont mis à disposition afin de limiter les contacts physiques entre les élèves.
- Au lycée (Seconde, Première et Terminale), les cours rassembleront au maximum 20 élèves dans une même salle. De ce fait, lorsque l'effectif du groupe est supérieur à 20, certains élèves seront amenés à suivre le cours en mode synchrone dans une autre salle de l'établissement lorsque ce sera possible ou à domicile.

Masques

- Pour les élèves à partir du CM1, le port du masque est obligatoire partout à l'intérieur de l'établissement à l'exception des aires de repas où la distanciation physique demeure requise.
- Pour les élèves de la Petite section au CE2, le port du masque est recommandé en classe mais pas obligatoire.
- Tous les personnels et les visiteurs doivent porter un masque dès l'entrée dans les bâtiments.



- Les masques des élèves sont fournis par les familles. Il est recommandé de prévoir deux masques par jour proprement emballés dans un sachet.
- Le lycée fournit une allocation aux personnels pour acquérir les équipements de protection individuels.

Nettoyage de l'établissement

- Les locaux, les poignées de portes et interrupteurs sont nettoyés et désinfectés au moins deux fois par jour.
- Les équipes de nettoyage sont informées des nouvelles dispositions. Une organisation spécifique est définie et suivie sur un registre. Un nettoyage profond des locaux utilisés est réalisé au moins une fois par jour et les espaces de travail partagés désinfectés.
- Une trousse de désinfection est à disposition dans toutes les salles pour nettoyer les espaces de travail partagés (bureau, clavier et souris d'ordinateur).
- Les protocoles de nettoyage des sanitaires sont basés sur ceux en vigueur à l'hôpital d'Ottawa.

Ventilation

- Le lycée a entièrement rénové son système de ventilation il y a trois ans et est équipé pour assurer un apport d'air frais en continu dans chaque classe.
- Tous les filtres auront été changés avant le retour des élèves en classe
- Les systèmes de ventilation sont réglés et surveillés en continu.

Utilisation des fontaines à eau

- Chaque élève apporte une gourde d'eau.
- Les fontaines à eau ne peuvent servir qu'à remplir les gourdes personnelles. Il ne sera pas possible de boire directement à la fontaine.

Matériel et effets personnels

- En dehors du matériel scolaire, les élèves doivent s'abstenir d'apporter à l'école des effets personnels.
- Les objets trouvés sont mis en quarantaine pour une période de trois jours avant de pouvoir être restitués.

Les casiers

- Afin d'éviter les déplacements, les regroupements et le mélange des cohortes, l'utilisation des casiers au primaire et au secondaire ne sera pas possible jusqu'à nouvel ordre.

Cas suspectés ou confirmés de COVID-19

- Toutes les décisions en cas de suspicion ou de cas déclaré de COVID-19 sont prises en lien avec les autorités sanitaires selon le protocole proposé par Santé Publique Ottawa.



- Si un élève ressent des symptômes en cours de journée, il est placé en isolement dans l'une des pièces prévues à cet effet sous la supervision d'un personnel de l'établissement. Ses parents sont informés immédiatement, viennent le chercher et le lycée se met en contact avec Santé Publique Ottawa.
- Si un membre du personnel ressent des symptômes alors qu'il se trouve à l'école, il/elle doit immédiatement informer la direction des ressources humaines, regagner son domicile, se placer en auto-isolement et contacter Santé Publique Ottawa.
- Dans tous les cas, le lycée suivra les protocoles de Santé Publique Ottawa, notamment en matière d'information aux familles et au personnel.

Formation des personnels et des élèves

- Les personnels seront formés aux nouvelles mesures de sécurité et d'hygiène dans la semaine du 31 août.
- Les élèves seront formés au nouveau protocole à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Le respect des règles sanitaires sera scrupuleusement contrôlé. Le contrat figurant dans ce protocole doit permettre à chacun de maîtriser ses responsabilités en la matière.

L'espace santé

- Le personnel de santé sera renforcé pour permettre un meilleur suivi des élèves ;
- Un espace d'isolement est installé près de l'espace santé ainsi qu'en maternelle. Les salles d'isolement sont ventilées et nettoyées après chaque utilisation

ORGANISATION SCOLAIRE

Accueil et circulation des élèves

- **Accueil Pôle vie de l'élève**
 - Le kiosque dans le hall est équipé d'un écran de protection en plexiglas
 - Pour éviter tous contacts, les billets de retard du matin ne sont plus distribués : les noms des élèves seront notés et saisis sur Pronote.
- **Accès à l'établissement**
 - L'accès à l'établissement pour les élèves est possible à partir de 8h00.
 - **En maternelle**
 - Les élèves de PS sont accueillis dans la cour de récréation où à l'entrée du bâtiment A pour être conduits dans leur classe par un personnel de l'établissement. Toutefois, tant que les élèves ne se sentent pas entièrement à l'aise dans leur nouvel environnement, ils peuvent au début de l'année être accompagnés par l'un de leurs parents dans leur salle de classe. À cette occasion, le parent doit obligatoirement porter un masque ainsi que son badge d'accès (remis en début d'année).
 - Les élèves de MS et de GS sont accueillis dans la cour de récréation jusqu'à 8h45 et entrent avec leur enseignant par la porte A (côté stationnement)



- **En élémentaire** : les élèves sont accueillis dans la zone correspondant à leur classe dans la cour primaire. Ils entrent dans le bâtiment à 8h30 accompagnés par leur professeur.
- **Au collège et au lycée** : les élèves entrent et sortent de l'établissement à partir du hall ou de l'entrée E (côté auditorium) selon la répartition suivante :
 - Hall : classes de 4ème, 5ème, Terminale et Première
 - Entrée E (côté auditorium) : classes de 6ème, 2nde et 3ème
- Les portes d'accès des couloirs et des classes restent ouvertes afin de minimiser les contacts.
- Les salles de cours sont ouvertes dès 8h00 pour ne pas bloquer les passages et permettre aux élèves de répartir leur arrivée.
- **Bureaux de la vie scolaire et pôle vie de l'élève**
 - L'accès aux bureaux est limité à 3 personnes à la fois au secondaire et 2 au primaire.
 - Le téléphone est désinfecté par un assistant PVE après chaque utilisation.
- **Récréations**
 - Afin de maintenir les élèves au sein de leur cohorte, les cours de récréations seront réparties en zones correspondant aux classes pour le primaire et aux niveaux pour le secondaire.
 - Les élèves pourront jouer librement à l'intérieur de chaque zone et le port du masque ne sera pas obligatoire.
 - Les élèves sortiront à l'extérieur en respectant le sens de circulation lors des récréations et de la pause méridienne.
 - L'accès au restaurant scolaire ne sera pas autorisé pendant la récréation. Les élèves qui le souhaitent doivent donc prévoir apporter leur propre collation au besoin.
- **Les foyers**
 - L'accès aux foyers est réservé aux élèves d'une même cohorte. La répartition des places entre les cohortes est affichée à l'entrée de chaque foyer.
 - Le nombre maximum d'élèves pouvant être présents en même temps est affiché à l'entrée du foyer.
 - Les tables et les chaises sont disposées de manière à favoriser la distanciation physique.
 - Les foyers sont équipés de distributeurs de solution hydroalcoolique.
 - Un nettoyage est programmé après la pause de 10h30 et après la pause à 13h30.
 - En dehors de ces temps spécifiques, le nettoyage est fait sur demande après chaque utilisation.
 - La distribution des jeux est limitée et ils sont nettoyés ou mis en quarantaine après leur utilisation.
- **L'étude dirigée en collège après 15h30.**
 - L'étude dirigée n'est ouverte qu'aux élèves de 6e ;
 - La capacité d'accueil de l'étude dirigée est provisoirement limitée à 20.
- **Zone zen**
 - Cette zone est fermée jusqu'à nouvel ordre.



- **Sortie des élèves**

- À la fin des cours les élèves se dirigent vers la sortie en respectant le sens de circulation et ne restent pas dans l'établissement.

Emplois du temps et cohortes

- **Création de cohortes**

- Les cohortes ont pour fonction de limiter le nombre de contacts entre élèves pour réduire le risque de transmission et rechercher la chaîne de contacts en cas de contamination ;
- Les élèves sont répartis de la maternelle à la terminale en cohortes selon leur niveau ;
- Les groupes, les classes et les cohortes sont constitués de manière à maintenir le nombre d'interactions à un niveau inférieur à 50 en élémentaire et à 100 en secondaire.

- **En classe**

- Au primaire, toutes les classes ont une salle affectée dans laquelle ils suivent la majorité de leurs cours ;
- Au secondaire, les professeurs se déplacent d'une salle à l'autre selon l'emploi du temps normal ;
- Tous les enseignements sont dispensés, y compris les enseignements dans des salles spécialisées (en arts, en sciences, en EPS...)

- **L'éducation physique et sportive (EPS)**

- Les cours d'EPS sont maintenus.
- En concertation avec les professeurs, les activités proposées sont adaptées pour promouvoir la distanciation
- L'utilisation des vestiaires est interdite. Par conséquent, les élèves doivent se rendre au lycée en tenue de sport les jours auxquels l'EPS est inscrite à l'emploi du temps et ils pourront se changer dans les toilettes après leur cours.

- **Les sciences expérimentales**

- L'acquisition des compétences expérimentales par les élèves est un enjeu majeur des disciplines scientifiques.
- Un protocole spécifique sera élaboré en concertation avec les équipes enseignantes pour tenir compte des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein des laboratoires.

En Petite section

- **Élèves de petite section**

Au regard du ministère de l'éducation de l'Ontario, les élèves de petite section relèvent des services de garde d'enfants dont les exigences sont les suivantes :

- La classe est scindée en deux groupes (15 personnes au maximum par groupe en incluant les personnels) et les élèves d'un groupe restent ensemble avec le même



encadrant sur une période de cinq jours, conformément à la nouvelle réglementation émise par Santé publique Ottawa.

- L'enseignante de PS est présente avec chaque groupe en alternance hebdomadaire.

Sorties et voyages

• Sorties scolaires

- Les projets de sorties seront recensés dans le courant du mois de septembre et seules les sorties locales qui ne nécessitent pas de transport de groupe pourront être autorisées selon l'évolution de la situation.

• Voyages scolaires

- Aucun voyage scolaire n'est programmé pour l'année scolaire 2020/2021.

Alternative à l'enseignement en présentiel

- Le modèle d'enseignement de référence au lycée Claudel requiert que les élèves soient présents quotidiennement en classe avec leurs professeurs.
- Le lycée propose une alternative qui permet aux élèves de suivre un apprentissage à distance lorsque leur situation personnelle ne leur permet pas d'être présents en classe.
- Les modalités d'enseignement incluront des diffusions en direct, de la mise à disposition d'informations et de ressources sur Pronote, de temps d'accompagnement par des assistants pédagogiques et des enseignants. Elles différeront du modèle qui a été mis en œuvre de mars à juin 2020 puisque les enseignants seront déjà mobilisés par les enseignements qu'ils dispensent en classe. Nous attirons l'attention des familles sur les contraintes spécifiques qui pèseront sur les évaluations dans les classes à examen.
- Les modalités d'organisation de cet enseignement et de suivi des élèves seront finalisées avec les équipes à l'occasion des journées de pré-rentrée et communiquées aux familles concernées.
- L'accès à cette modalité alternative se fait exclusivement sur inscription préalable à l'aide du formulaire accessible ici **avant le 31/08/2020 à midi.**
- Les familles qui souhaiteraient revenir à un enseignement présentiel devront informer l'établissement par écrit au moins 48 heures avant le retour prévu en classe pour les élèves de primaire et de collège et une semaine pour les élèves de lycée.
- En raison des contraintes spécifiques qui pèsent sur les effectifs en lycée (Seconde, Première et Terminale), l'engagement de suivre l'enseignement à distance vaut pour une durée séparant deux périodes de congés.

Prêt de livres à la bibliothèque et matériel électronique

- Au moment de leur retour, les livres sont mis en quarantaine pendant une période d'une semaine.
- Les utilisateurs des matériels électroniques devront désinfecter leur matériel au moment de leur retour à l'aide de lingettes désinfectantes qui seront mises à disposition.



ORGANISATION DES SERVICES AUX FAMILLES

Garderie et activités périscolaires

- L'établissement est accessible aux élèves à partir de 8h00 selon des modalités spécifiques à chaque niveau (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- Un service de garderie sera organisé à partir de 15h30 l'après-midi en maternelle et en élémentaire de manière à maintenir le nombre d'interactions pour chaque élève à un niveau inférieur à 50 au sein d'une même cohorte.

Restauration scolaire

- Les familles des élèves de maternelle, d'élémentaire et de collège auront accès au service de notre prestataire pour la fourniture des repas.
- Les élèves de maternelle et de l'élémentaire prendront leur repas à l'intérieur de leur salle de classe.
- Les élèves de collège auront accès aux espaces suivants au moment de la pause méridienne :
 - Le restaurant scolaire pour ceux qui utilisent les services de notre prestataire (Chartwell)
 - L'auditorium pour ceux qui apportent leur boîte à lunch
- Les élèves de lycée n'auront pas accès au service de notre prestataire et devront apporter leur boîte à lunch.
- Des tables seront installées dans l'auditorium pour assurer la distanciation entre les élèves.
- Des zones correspondant aux cohortes seront clairement identifiées de manière à limiter les interactions au sein d'une même cohorte.
- Deux services seront organisés et les élèves devront prendre leur repas au cours du service qui leur sera indiqué.
- Pour assurer une distribution fluide des repas, Chartwell proposera un choix unique de repas chaud accessible avec un forfait 5 jours ou un plan repas pré-payé. La vente d'autres produits sera suspendue.

Transport scolaire

- Tous les élèves doivent soigneusement se laver les mains avant de se rendre à l'arrêt, et utiliser une solution hydroalcoolique avant d'embarquer à bord.
- Les élèves attendent à l'arrêt en s'assurant de respecter une distance de 2 mètres avec les autres.
- Avant le jour de la rentrée, les familles seront informées du banc attribué pour chaque enfant, sur lequel il devra s'asseoir chaque fois qu'il montera à bord.
- À partir de la classe de CM1, les élèves doivent obligatoirement porter le masque pour toute la durée du trajet. De la PS au CE2, celui-ci est recommandé mais ne sera pas imposé.
- En arrivant à l'école, les élèves se lèvent un siège à la fois pour quitter l'autobus, en commençant par l'avant jusqu'à l'arrière, tout en maintenant une distance physique.
- Le matin et le soir, chaque autobus sera désinfecté en profondeur.



ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Le plan de rentrée scolaire fait partie d'un contrat social qui établit des protocoles et des comportements visant à garantir que notre communauté pourra fonctionner de manière aussi harmonieuse et sécuritaire que possible dans notre réalité actuelle.

Pour concrétiser cette expression de solidarité de manière authentique et significative, nous demandons à tous les membres de la communauté du lycée Claudel de comprendre et d'assumer leurs responsabilités telles qu'elles sont définies par ce plan, afin de préserver la santé et la sécurité de tous.

En tant que parent, je m'engage pour le bien-être collectif de la communauté scolaire en :

- prenant connaissance et en m'assurant de ma compréhension du présent plan de rentrée scolaire ;
- complétant tous les jours le questionnaire de dépistage sanitaire pour mon enfant ;
- veillant à ce que mon enfant soit prêt pour l'école avec tout ce dont il a besoin pour profiter pleinement de sa journée de cours ;
- gardant mon enfant à la maison s'il ne se sent pas bien et/ou s'il présente des symptômes de la COVID-19 ;
- me plaçant en quarantaine pendant 14 jours si j'ai voyagé hors du Canada, si quelqu'un dans mon foyer a contracté la COVID-19, si les autorités de santé publique me l'ordonnent ou si les lois applicables l'exigent ;
- respectant les horaires et opérations mis au point par l'école pour minimiser les risques sanitaires, et en prenant en compte la santé et le bien-être de la communauté scolaire lorsque je profite de moments en famille ;
- suivant les recommandations des autorités sanitaires le soir et le weekend, s'agissant du port du masque et de la distanciation physique lorsque je rencontre des personnes qui ne font pas partie de mon entourage immédiat ;
- me faisant tester selon les directives des autorités sanitaires, si moi-même ou un membre de ma famille s'est trouvé en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 ;
- protégeant notre communauté grâce à des actions telles que le téléchargement de l'application *Alerte Covid*.

En tant que membre du personnel, je m'engage pour le bien-être collectif de la communauté scolaire en :

- adoptant un comportement prudent et respectueux, en particulier devant nos élèves ;
- veillant à ce que les mesures destinées à protéger notre santé et notre sécurité collectives, telles qu'elles ont été mises au point par l'école, sont appliquées dans toute l'école ;
- étant un adulte de confiance, sur lequel nos élèves peuvent compter s'ils ont besoin d'aide ou de réconfort ;
- me plaçant en quarantaine pendant 14 jours si j'ai voyagé hors du Canada, si quelqu'un dans mon foyer a contracté la COVID-19, si les autorités de santé publique me l'ordonnent ou si les lois applicables l'exigent ;
- suivant les recommandations des autorités sanitaires le soir et le weekend, s'agissant du port du masque et de la distanciation physique, lorsque je rencontre des personnes qui ne font pas partie de mon entourage immédiat ;
- me faisant tester selon les directives des autorités sanitaires, si moi-même ou quelqu'un dans ma famille a été en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 ;
- protégeant notre communauté grâce à des actions telles que le téléchargement de l'application *Alerte Covid*.



En tant qu'élève, je m'engage pour le bien-être collectif de la communauté scolaire en :

- arrivant à l'école avec tout ce j'ai besoin pour profiter pleinement de ma journée de classe ;
- appliquant et respectant les mesures mises en place par l'école pour protéger ma santé et celle des autres, notamment en portant un masque lorsque cela est obligatoire et en maintenant une distanciation physique autant que possible ;
- obéissant aux instructions de mes enseignants, de l'équipe de direction et de tout autre membre du personnel de l'école ;
- me plaçant en quarantaine pendant 14 jours si j'ai voyagé hors du Canada, si quelqu'un dans mon foyer a contracté la COVID-19, si les autorités de santé publique me l'ordonnent ou si les lois applicables l'exigent ;
- suivant les recommandations des autorités sanitaires le soir et le weekend, s'agissant du port du masque et de la distanciation physique lorsque je rencontre des personnes qui ne font pas partie de mon entourage immédiat ;
- me faisant tester selon les directives des autorités sanitaires, si moi-même ou quelqu'un dans ma famille s'est trouvé en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 ;
- veillant à la propreté de mon espace de travail ;
- protégeant notre communauté grâce à des actions telles que le téléchargement de l'application *Alerte Covid*.



INFORMATION ET COMMUNICATION

Communication aux familles

- **Mises à jour** : Les familles seront informées de l'évolution des politiques en vigueur en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des recommandations de Santé Publique Ottawa.
- **[Section COVID19 sur le site web](#)** : Toutes les mises à jour sont également disponibles sur le site web du lycée

Rôle des instances

- Les instances du lycée seront systématiquement informées de l'évolution de la situation et des conséquences au niveau de l'accueil des élèves et du fonctionnement de l'établissement.

Calendrier indicatif

- 28 août : diffusion du protocole de rentrée scolaire
- 31 août : diffusion du calendrier de la rentrée des élèves et des réunions avec les parents
- Avant la rentrée : diffusion des codes Pronote aux familles, des emplois du temps, du calendrier de la rentrée des élèves et des réunions avec les parents.
- Du 1er au 4 septembre : journées de pré-rentrée avec les personnels
- 8 et 9 septembre : rentrée des élèves selon l'organisation diffusée le 31 août

Pronote

- L'usage de Pronote est généralisé à l'ensemble des niveaux de la PS à la Terminale et constitue la principale source d'information avec les familles

Documents de référence

- Politique de l'Ontario en matière de réouverture des écoles pour l'année scolaire 2020-2021 [ANGLAIS ET FRANÇAIS](#)
- Le guide de l'Ontario pour la réouverture des écoles [ANGLAIS ET FRANÇAIS](#)
- Soutenir les écoles pendant la COVID-19 : [Santé Publique Ottawa](#)
- Recommandations COVID-19 : [crèches et garderies](#)

Date de la mise à jour : 28 août 2020

Référence(s) : [https://claudel.org.sharepoint.com/sites/TM-LC-Rentree2020/Documents partages/General/Plan de reprise - Version du 2020-08-24.docx](https://claudel.org.sharepoint.com/sites/TM-LC-Rentree2020/Documents%20partages/General/Plan%20de%20reprise%20-%20Version%20du%202020-08-24.docx)